



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

### SAISON 2021/2022

#### PROCES-VERBAL N° 6

---

Réunion du mardi 24 août 2021

---

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1. Classements initiaux

##### **PARIS – STADE ELISABETH – NNI 75 114 01 01**

Cette installation sportive était retirée du classement.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 23/08/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 SYE signée par le propriétaire le 09/07/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 23/08/2021
- Test in-situ du 17/09/2020
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 24/08/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

#### 1.2. Confirmations de niveau de classement

#### 1.3. Changements de niveau de classement

##### **MAURECOURT – STADE STEEVE GOSSELIN N°2 – NNI 78 382 01 02**

Cette installation sportive était classée en Niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 18/02/2021.

Installation visitée par M. DENIS, membre de la C.R.T.I.S., le 10/08/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 6 SYE signée par le propriétaire le 30/07/2020 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires

- Rapport de visite du 10/08/2020
- Test in-situ du 07/08/2020
- AAC

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 24/08/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

### 2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

#### **ST MAUR DES FOSSES – STADE ADOLPHE CHERON N°1 – NNI 94 068 01 01**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en Niveau E3 jusqu'au 19/12/2020.

Installation visitée par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 28/07/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 28/07/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 384 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.83
- Rapport Emini/Emaxi : 0.63.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 24/08/2022.

Proposition de classement transmis à la F.F.F. pour décision finale.

## 3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

#### **HERBLAY SUR SEINE – STADE DES BEAUREGARDS N°1 – NNI 95 306 01 01**

Cette installation sportive est classée en Niveau 5 jusqu'au 18/06/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable concernant la réfection de la pelouse, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;
- Plan du terrain ;
- Plan des vestiaires ;

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour la réfection de la pelouse de ce terrain.**

#### **HERBLAY SUR SEINE – STADE DES BEAUREGARDS N°4 – NNI 95 306 01 04**

Cette installation sportive est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/04/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable concernant la réfection de la pelouse, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;
- Plan du terrain ;
- Plan des vestiaires ;

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour la réfection de la pelouse de ce terrain.**

#### **HERBLAY SUR SEINE – STADE DES BEAUREGARDS N°4 – NNI 95 306 01 04**

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;
- Plan du terrain ;
- Etude d'éclairage ;

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 187 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.81.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.62.

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un Niveau E6.**

**VAIRES SUR MARNE – STADE ROGER SAUVAGE N°1 – NNI 77 479 01 01**

Cette installation sportive est classée en Niveau 4 jusqu'au 09/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place d'un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;
- Plan du terrain ;
- Plan des vestiaires ;
- Courrier du propriétaire détaillant le projet

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un niveau 4 SYN sous réserve de prendre en compte la préconisation suivante lors de la réalisation :**

La zone de dégagement de sécurité entre la ligne de touche du tracé de Foot à 11 et les buts du Foot A8 rabattus devra être de 2m50 minimum donc à 2m60 (8 à 10 cm de poteaux du Foot A8).

La C.R.T.I.S. rappelle qu'à l'issue des travaux, le terrain devra être conforme aux prescriptions d'un niveau 4 SYN selon le règlement des terrains et installations de 2021.

**PARIS – STADE JULES NOEL – NNI 75 114 03 01**

Reprise du dossier.

La Commission prend note des travaux réalisés. Une visite sera effectuée prochainement pour homologuer le terrain.